



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
 Module de réception des soumissions  
 de l'Agence Parcs Canada  
 Service national de passation de  
 marchés

**Soumission par télécopieur:**  
 1-866-246-6893

**Soumission par courriel:**  
[soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca)

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres. Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique peuvent ne seront pas être acceptées.

La taille maximale du fichier de courrier électronique est de 15 mégaoctets. L'APC n'est pas responsable des erreurs de transmission. Les courriers électroniques contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés.

**INVITATION TO TENDER**  
**APPEL D'OFFRES**

**Tender To: Parks Canada Agency**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: l'Agence Parcs Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

**Agence Parcs Canada**  
**Calgary, AB**

<b>Title-Sujet</b> Upscheek Tashee – Construction de la section Wayii – Réserve de parc national du Canada Pacific Rim		
<b>Solicitation No. - No. de l'invitation</b> 5P420-20-0443/A		<b>Date:</b> 26 février 2021
<b>GETS Reference No. – No de reference de SEAG</b> PW-21-00947972		<b>Client Ref. No. – No. de réf du client.</b> 1552
<b>Solicitation Closes – L'invitation prend fin :</b>		
<b>at – à</b> 14h00	<b>on – le</b> 18 mars 2021	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> MDT – HAR
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>		
<b>Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :</b> Rebecca Chen <a href="mailto:rebecca.chen2@canada.ca">rebecca.chen2@canada.ca</a>		
<b>Telephone No. - No de téléphone</b> (587) 439-3529		<b>Fax No. – No de FAX:</b> (866) 246-6893
<b>Destination of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destinations des biens, services et construction:</b>  See Herein – Voir aux présentes		

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER**  
**À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Address - Adresse</b>	
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm</b> <b>Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Titale - Titre</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone:</b> _____	
<b>Facsimile No. - N° de télécopieur:</b> _____	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## INVITATION À SOUMISSIONNER

### AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

**LES OFFRES REÇUES PAR FAX ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE SERONT ACCEPTÉES COMME OFFICIELLES.  
LES OFFRES REÇUES EN PERSONNE OU PAR COURRIER NE SERONT PAS ACCEPTÉES.**

La seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux appels d'offres est [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca). Les offres soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à une adresse électronique autre que [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca) peuvent ne pas être acceptées.

La seule transmission par télécopieur acceptable pour les réponses aux demandes de soumissions est le **1-866-246-6893**.

La taille maximale du fichier de courrier électronique que Parcs Canada est en mesure de recevoir est de 15 mégaoctets. Le soumissionnaire est responsable de toute erreur attribuable à la transmission ou à la réception de l'offre envoyée par courriel en raison de la taille du fichier.

Le soumissionnaire doit être conscient de la taille du courriel dans son ensemble, et pas seulement des pièces jointes. Veuillez prendre en considération que certaines pièces jointes, lorsqu'elles sont envoyées, peuvent être redimensionnées pendant le transfert du courriel. Si la taille de l'e-mail est trop importante, le soumissionnaire doit envoyer l'offre dans plusieurs e-mails correctement étiquetés avec le numéro de la demande, le nom du projet, et indiquer combien de courriels sont inclus (ex. 1 de 2).

Les courriels contenant des liens vers les documents d'appel d'offres ne seront pas acceptés. Les documents d'appel d'offres doivent être envoyés sous forme de pièces jointes aux courriels.

### DÉPÔT DIRECT

Le gouvernement du Canada a remplacé les chèques par des paiements de dépôts directs, un transfert électronique de fonds déposés directement dans un compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs qui obtiennent un contrat seront tenus d'enregistrer leurs informations de dépôt direct avec Parcs Canada pour recevoir le paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à:  
<http://www.depotdirect.gc.ca>

## TABLE DES MATIÈRES

### INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01	Documents de soumission
IP02	Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
IP03	Visite obligatoire des lieux
IP04	Révision des soumissions
IP05	Résultats de l'appel d'offres
IP06	Fonds insuffisants
IP07	Période de validité des soumissions
IP08	Documents de construction
IP09	Sites Web

### R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2020-05-28)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IG01	Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
IG02	La soumission
IG03	Identité ou capacité civile du soumissionnaire
IG04	Taxes applicables
IG05	Frais d'immobilisation
IG06	Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
IG07	Liste des sous-traitants et fournisseurs
IG08	Exigences relatives à la garantie de soumission
IG09	Livraison des soumissions
IG10	Révision des soumissions
IG11	Rejet de la soumission
IG12	Coûts relatifs aux soumissions
IG13	Numéro d'entreprise – approvisionnement
IG14	Respect des lois applicables
IG15	Approbation des matériaux de remplacement
IG16	Évaluation du rendement
IG17	Conflit d'intérêts / Avantage indus.
IG18	Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

### CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01	Exigences relatives à la sécurité
CS02	Condition d'assurance

### DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

### FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01	Identification du projet
SA02	Nom commercial et adresse du soumissionnaire
SA03	Offre
SA04	Période de validité des soumissions
SA05	Acceptation et contrat
SA06	Durée des travaux
SA07	Garantie de soumission
SA08	Signature

### APPENDICE 1- FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS

### APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

### ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE

### ANNEXE B – FORMULAIRE D'ATTESTATION

## INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

### IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - a. Appel d'offres - Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
  - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2020-05-28)
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis;
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada doivent être supprimées et remplacées par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doivent être supprimées et remplacées par l'Agence Parcs Canada.

3. **Les offres reçues par télécopieur et par courriel seront acceptées comme étant officielles. Les offres reçues en personne ou par courrier ne seront pas acceptées.**

R2710T section IG09, ajoutez le paragraphe suivant:

5. Les offres reçues par télécopie et par courrier électronique seront acceptées comme étant officielles et doivent répondre aux exigences suivantes;
  - a) Doivent être complétées et soumises sur le formulaire de soumission et d'acceptation prévu
  - b) Doivent indiquer:
    - Numéro du projet
    - Numéro de l'invitation
    - Nom du soumissionnaire
    - Heure et la date de clôture
  - c) Le soumissionnaire doit fournir une copie électronique de sa garantie de soumission. L'APC vérifiera la validité du dépôt de garantie après la clôture.
  - d) Doit être reçue avant l'heure de clôture des offres au numéro de télécopieur (866) 246-6893 ou par courriel à [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca)

### IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1 à l'adresse courriel [rebecca.chen2@canada.ca](mailto:rebecca.chen2@canada.ca). À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.

2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées **UNIQUEMENT** à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

### **IP03 VISITE OBLIGATOIRE DES LIEUX**

Il y aura une visite des lieux obligatoire le 8 mars 2021 à 11h HNP. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter au sommet de l'Escarpement Wayii, situé sur la Route 4, à environ 2,3 km au sud du stationnement de Long Beach et à 600 m au nord du centre administratif de Parcs Canada. Il est possible de se stationner au centre administratif.

La visite des lieux est **OBLIGATOIRE** pour ce projet. La signature du représentant du soumissionnaire sera requise sur le formulaire de présence à la visite des lieux. Les soumissions soumises par les soumissionnaires qui n'ont pas signé le formulaire de présence seront rejetées.

Il importe de prendre note que tout au plus deux (2) représentants par entreprise seront admis à la visite des lieux.

Conformément aux règles provinciales en matière de santé, les soumissionnaires intéressés doivent être exempts de symptômes et respecter l'éloignement physique par rapport aux autres personnes sur place. Nous recommandons le port d'un masque facial et de gants. Il y aura une récapitulation par le consultant et une séance de questions et réponses à l'extérieur des bâtiments.

Les soumissionnaires sont priés de prendre contact avec l'autorité contractante avant la visite des lieux pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui y assisteront. Toute précision ou modification apportée à l'appel d'offres à la suite de la visite des lieux y sera intégrée à titre de modification.

### **IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une offre peut être révisée par télécopieur ou par courrier électronique conformément à la IG10 de R2710T. Le numéro de télécopieur pour la réception des révisions est le (866) 246-6893 et l'adresse de courriel est [soumissionsouest-bidswest@canada.ca](mailto:soumissionsouest-bidswest@canada.ca)

### **IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES**

1. Il n'y aura pas d'ouverture publique au moment du dépôt des offres.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres par courriel électronique à [rebecca.chen2@canada.ca](mailto:rebecca.chen2@canada.ca)

### **IP06 FONDS INSUFFISANTS**

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
  - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
  - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :

- (i) annuler l'appel d'offres;
  - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
  - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

#### **IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
- a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T

#### **IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

À l'attribution du contrat, **une copie électronique** des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

#### **IP09 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues  
<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#apPL>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)  
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P420-20-0443/A

Amd. No. - N° de la modif.

Autorité contractante  
Rebecca Chen

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
1552

File Name - Nom du dossier  
Upscheek Tashee – Construction de la section Wayii – Réserve de parc national du Canada Pacific  
Rim

---

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Accord Commerciaux

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>



## DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:

- a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
- b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
- c. Dessins et devis;
- d. Conditions générales et clauses:

CG1 Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2 Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3 Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2019-11-28);
CG4 Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5 Modalités de paiement	R2850D	(2019-11-28);
CG6 Retards et modifications des travaux	R2865D	(2019-05-30);
CG7 Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8 Règlement des différends	R2880D	(2019-11-28);
CG9 Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10 Assurances	R2900D	(2008-05-12);
Coûts admissibles pour les modifications de contrat	R2950D	(2015-02-25);

sous CG6.4.1 Conditions supplémentaires
- e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
- f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
- g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.

2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.

3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.



## **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

### **CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE**

#### **1) Polices d'assurance**

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

#### **2) Période d'assurance**

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

#### **3) Preuve d'assurance**

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

#### **4) Indemnités d'assurance**

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### **5) Franchise**

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

## FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

### SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Upscheek Tashee – Construction de la section Wayii – Réserve de parc national du Canada Pacific Rim

L'Agence Parcs Canada cherche un entrepreneur pour achever la construction et la pose de revêtement d'un sentier en lacet sur un escarpement, qui fournira le dernier lien du sentier Upscheek Tashee.

Consultez les dessins et le devis pour obtenir plus de détails sur les exigences de ce projet.

### SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_ NEA \_\_\_\_\_

Adresse électronique: \_\_\_\_\_

### SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

### SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

### SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

### SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le 30 septembre 2021.

### SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission.

### SA08 SIGNATURE

\_\_\_\_\_  
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

**APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS**

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

**TABLEAU DES PRIX COMBINÉS**

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.
- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
<b>A. Exigences générales</b>						
1	01 25 20	Mobilisation et démobilisation	Montant forfaitaire			\$
2	01 35 00	Procédures spéciales et gestion de la circulation	Montant forfaitaire			\$
3	01 45 00	Contrôle de la qualité	Montant forfaitaire			
4	01 35 43	Trousses pour déversements importants (110 % des fluides de l'équipement)	Montant forfaitaire			\$
5	01 35 43	Matériaux de réserve (quantité dans le tableau 2 – clôtures anti-érosion légère et robuste, piquets, couverture anti-érosion, sacs de sable, feuilles de polyéthylène, pierre concassée, gravier fin, clôtures de sécurité, sacs filtres, barrages absorbants)	Montant forfaitaire			\$
<b>Total partiel – Section A</b>						\$
<b>B. Travaux de déblaiement et de terrassement</b>						
6	31 11 00	Retrait des arbres déjà abattus du tracé du sentier	Montant forfaitaire			\$
7	31 11 00	Enlèvement d'arbres	chacun	1	\$	\$
8	31 11 00	Défrichage	m2	3,700	\$	\$
9	31 11 00	Essouchement	m2	3,700	\$	\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxes applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxes applicables
10	31 14 13	Déblai de rebuts – Matières organiques	m3	750	\$	\$
11	31 14 13	Déblais de rebuts – Matières non-organiques	m3	3,950	\$	\$
12	31 32 19	Installation d'une couverture anti-érosion (C32BD ECB fournie par l'APC, crochets en U en barre d'armature fournis par l'entrepreneur)	m2	1,350	\$	\$
13	01 35 43	Épandage de sol organique sur le remblai (au moins 150 mm d'épaisseur)	m2	2,100	\$	\$
14	31 14 13	Copeaux (aire de protection du lacet supérieur)	m3	10	\$	\$
<b>Total partiel – Section B</b>						\$
<b>C. Granulats</b>						
15	32 12 16	Asphalte 75 mm d'épaisseur (route)	m2	210	\$	\$
16	32 12 16	Asphalte 50 mm d'épaisseur (sentier)	m2	1,280	\$	\$
17	32 1 23	Couche de base granulaire 100 mm d'épaisseur (route)	m2	250	\$	\$
18	32 1 23	Couche de base granulaire 100 mm d'épaisseur (sentier)	m2	1,440	\$	\$
19	32 11 10	Couche de fondation granulaire 300 mm d'épaisseur (sentier) (75 mm tout-venant)	m2	950	\$	\$
20	32 11 10	Couche de fondation granulaire 450 mm d'épaisseur (sentier) (75 mm tout-venant)	m2	850	\$	\$
21	32 11 10	Couche de fondation granulaire 450 mm d'épaisseur (route) (couche de fondation granulaire en pierre concassée de 75 mm)	m2	290	\$	\$
22	31 24 13	Couche de fondation/remblai (adjacent au contrefort – couche de fondation granulaire en pierre concassée de 75 mm)	m3	1,430	\$	\$
23	32 11 10	Couche de fondation granulaire en pierre concassée (contrefort)	m3	620	\$	\$
24	31 32 19	Géogrille uniaxiale TE-UX20PET (contrefort) (géogrille fournie par l'APC.)	m2	1,900	\$	\$
25	31 32 19	Géogrille uniaxiale TE-UX150PET (contrefort)	m2	800	\$	\$
26	32 11 10	Couche de fondation granulaire en pierre concassée (remblai mi-pente)	m3	660	\$	\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
27	31 32 19	Géogrille biaxiale TE-BX20PP (mi-pente)	m2	2,000	\$	\$
28	31 32 19	Géogrille composite TE-BXC30 ou équivalent	m2	1,500	\$	\$
29	31 32 19	Géotextile non tissé Aremtec 200 ou équivalent	m2	400	\$	\$
30	31 37 00	Enrochement de catégorie 10	m3	100	\$	\$
31	31 05 15	Bloc rocheux de 0,5 m à 1 m de dia.	m3	65	\$	\$
32	31 37 00	Tapis drainant – 150 mm de roches angulaires à granulométrie ouverte, avec géotextile non tissé (Armtec 200)	m3	100	\$	\$
32A	31 32 19	Toile géotextile non tissée (Armtec 200)	m2	400	\$	\$
<b>Total partiel – Section C</b>						\$
<b>D. Ponceaux et drain – Fourniture et installation complète avec gravier de remplissage</b>						
33	33 42 13	Ponceau en PEHD de 8 m x 600 mm	chacun	1	\$	\$
34	33 42 13	Ponceau en PEHD de 10 m x 600 mm	chacun	1	\$	\$
35	33 42 13	Ponceau en tôle d'acier ondulée de 19,8 m x 600 mm	chacun	1	\$	\$
36	33 42 13	Tuyau de drainage perforé de 200 mm	m	55	\$	\$
<b>Total partiel – Section D</b>						\$
<b>E. Murs</b>						
37	32 32 34	Murs de soutènement Envirogrid avec armature géogrille uniaxiale, y compris le matériau de remplissage (unités Envirogrid et armature géogrille uniaxiales fournies par l'APC)	m2	280	\$	\$
37A	32 32 34	Envirogrid (fourni par l'APC)	chacun	1,100	\$	\$
37B	31 32 19	Géogrille uniaxiale TE-UX20PET (mur) [matériel fourni par l'APC]	rouleau	31	\$	\$
38	32 32 34	Géogrille biaxiale TE-BX20PP (dalle de fondation armée)	m2	250	\$	\$
39	32 32 34	Géogrille composite TE-BXC30 ou équivalent (dalle de fondation armée)	m2	270	\$	\$
40	32 32 34	Tuyau de drainage perforé de 100 mm	m	65	\$	\$

Article	Référence au devis	Catégorie de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité Estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Excluant les taxe(s) applicables	Prix calculé (QE x PU) Excluant les taxe(s) applicables
41	32 32 34	Tuyau de drainage non perforé de 100 mm	m	20	\$	\$
42	31 32 19	Géotextile non tissé Aremtec 200 ou équivalent (enveloppement des tuyaux)	m2	130	\$	\$
43	32 32 34	Couche de fondation granulaire en pierre concassée (dalle de fondation)	m3	200	\$	\$
<b>Total partiel – Section E</b>						\$
<b>F. Barrières, panneau de signalisation et garde-corps</b>						
44	34 71 13	Glissière en béton préfabriqué (CRB) de 2,5 m de long	chacune	37	\$	\$
45	34 71 13	Glissière de transition en béton préfabriqué (CTB) de 2,5 m de long	chacune	1	\$	\$
46	34 71 13	Musoir en béton préfabriqué (CBN) de 1,2 m de long	chacun	1	\$	\$
47	32 17 25	Panneau de signalisation monté sur poteau d'acier courbé et base en béton préfabriqué	chacun	8	\$	\$
48	32 17 25	Panneaux statiques temporaires de projet, 1 220 x 2 440 sur poteaux de bois, fournir, installer, entretenir et enlever	chacun	2	\$	\$
49	32 17 25	Relocalisation des panneaux de la glissière en béton existante à la nouvelle barrière	chacun	1	\$	\$
50	32 31 14	Rambardes de sécurité en bois 1 400 mm de hauteur	m	175	\$	\$
<b>Total partiel – Section F</b>						\$
<b>G. Divers</b>						
51	32 12 16	Tabernacle pour inclinomètre (et remplacement du tabernacle existant à BH17-09)	chacun	1	\$	\$
52	32 01 16.9	Découpage à la scie de l'asphalte et enlèvement du bord du revêtement	m	120	\$	\$
53	32 01 19.9	Découpage à la scie de l'asphalte et enlèvement pour ponceau de route	m	20	\$	\$
54	32 11 24	Enlèvement et réhabilitation des accès temporaires	chacun	2	\$	\$
<b>Total partiel – Section G</b>						\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P420-20-0443/A

Amd. No. - N° de la modif.

Autorité contractante  
Rebecca Chen

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
1552

File Name - Nom du dossier  
Upscheek Tashee – Construction de la section Wayii – Réserve de parc national du Canada Pacific  
Rim

---

<b>Total partiel – Section A</b>	\$
<b>Total partiel – Section B</b>	\$
<b>Total partiel – Section C</b>	\$
<b>Total partiel – Section D</b>	\$
<b>Total partiel – Section E</b>	\$
<b>Total partiel – Section F</b>	\$
<b>Total partiel – Section G</b>	\$
<b>MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (A+B+C+D+E+F+G)</b> Excluant les taxes applicable(s)	\$



---

## APPENDICE 2 – DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS

(Le texte est copié de la Politique d'inadmissibilité et de suspension <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html> daté le 2016-04-04)

**Liste des noms :** Tous les soumissionnaires, peu importe leur situation au titre de la politique, doivent présenter les renseignements ci-dessous au moment de prendre part à un processus d'approvisionnement ou à une transaction immobilière :

- i. les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les administrateurs actuels ou, dans le cas d'une entreprise privée, des propriétaires de la société;
- ii. les soumissionnaires soumissionnant à titre d'entreprise à propriétaire unique, y compris ceux soumissionnant en tant que coentreprise, doivent fournir la liste complète des noms de tous les propriétaires;
- iii. les soumissionnaires soumissionnant à titre de société en nom collectif n'ont pas à soumettre une liste de noms.

Si la liste des noms n'a pas été fournie à la fin de l'évaluation des soumissions ou des offres ou dans le cadre d'un processus d'approvisionnement ou d'une transaction immobilière où aucune soumission ou offre ne sera présentée, l'autorité contractante informera le fournisseur du délai à l'intérieur duquel il doit donner l'information. Fournir les noms requis est une exigence obligatoire d'attribution d'un accord immobilier ou d'un contrat. Le défaut de fournir la liste des noms dans le délai prescrit rendra la soumission ou l'offre irrecevable, ou autrement entraînera l'exclusion du fournisseur du processus d'attribution de l'accord immobilier ou du contrat.

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5P420-20-0443/A

Amd. No. - N° de la modif.

Autorité contractante  
Rebecca Chen

Client Ref. No. - N° de réf. du client  
1552

File Name - Nom du dossier  
Upscheek Tashee – Construction de la section Wayii – Réserve de parc national du Canada Pacific Rim



# ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE (n'est pas requise lors du dépôt de soumission) ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 of 2

Description et emplacement des travaux	N° de contrat.
	N° de projet

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---	-------------------	-------	----------	------

Nom de l'assuré (Entrepreneur) Postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---------------------------------------	-------------------	-------	----------	------

Assuré additionnel  
**Sa Majesté la Reine du chef du Canada, appelée "Sa Majesté" dans le contrat, représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada, appelé le Ministre dans le contrat**

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
<b>Responsabilité civile des entreprises</b>				\$	\$	\$
<b>Responsabilité complémentaire/exc édentaire.</b>				\$	\$	\$

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

<input type="text"/>	<input type="text"/>
Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)	Numéro de téléphone
<hr/>	<input type="text"/>
Signature	Date J / M / A

## ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

### Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

### Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

## ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION

### Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)

*Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.*

**Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.**

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_